

DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à **l'étape 7**, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ;
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **80,00 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention du permis.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :			
Numéro de lot :			
Y aura-t-il un usage complémentaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui lequel?

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

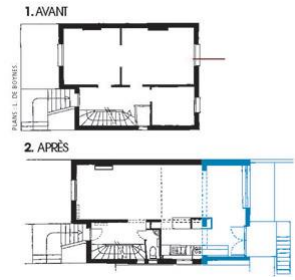
Nom complet :			
Adresse complète :			
No. de téléphone :	() -	() -	() -
Courriel :			

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :		
No. de téléphone :	() -	() -
Courriel :		



DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

7

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes **nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Un plan de construction à l'échelle approuvé et scellé par un architecte membre de l'Ordre des Architectes du Québec OU un technologue en dessin d'architecture membre de l'Ordre des Technologues du Québec ;
- Un plan projet d'implantation approuvé par un arpenteur-géomètre membre de l'Ordre des Arpenteurs-géomètres du Québec OU par un professionnel;
- La liste des matériaux de revêtement extérieur et leurs couleurs ;
- La liste des matériaux de revêtement intérieur des planchers, murs et plafonds;
- Coupe de murs (incluant isolation et colombages);
- Tout autre plan, devis ou étude technique si requis.

SECTEUR NON DESSERVI OU PARTIELLEMENT DESSERVI :

- Une copie du rapport incluant les plans et les recommandations pour le type d'installation septique, approuvé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec ou un technologue membre de l'Ordre des Technologues professionnels du Québec (si nécessaire);

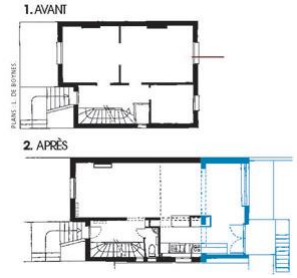
- ✓ Veuillez noter que suite à la préparation du terrain, une **première inspection** du terrain par le service de l'urbanisme devra être réalisée avec l'entrepreneur des travaux et/ou l'exécutant des travaux afin de vérifier la conformité des travaux projetés.

Une **deuxième inspection** devra être réalisée par le service de l'urbanisme et l'entrepreneur des travaux et/ou l'exécutant des travaux suite à la coupe des arbres, aux travaux d'excavation et de fondation, au remblai du terrain et l'aménagement de murets et murs de soutènement.

Veuillez prendre rendez-vous avec le service de l'urbanisme lorsque la préparation du terrain sera complétée conformément à l'article 3.5.6 du règlement 2002-54. Un **délaï de 72h est demandé**, excluant les fins de semaine.



DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

8 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site internet de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au (819) 681-3371 poste 5008.